

EB21.R65 Ordre du jour provisoire de la Onzième Assemblée mondiale de la Santé

Le Conseil exécutif

ADOPTE, telles qu'elles ont été amendées, les propositions formulées par le Directeur général au sujet de l'ordre du jour provisoire de la Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

Rec. résol., 4^e éd., 4.1.6

Vingt et unième séance, 28 janvier 1958